

Conseil Municipal du 25 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29	Présents : 22	Votants : 27
Présents : Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Azélie Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Marie Latapie - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Martinod - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Xavier Urbain		
Excusés : Georges Bouty (pouvoir à André Pellicier) - Marie-Pierre Rebrassé (pouvoir à Azélie Chenu) - Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc) - Pascal Valentin (pouvoir à Jean-Sylvain Costerg) - Amélie Viallet		
Absents : Franck Chenal - Charley Mingeon		
Secrétaire de séance : Anthony Destaing		
Date de convocation : 19 janvier 2024		Date de publication : 2 février 2024

Délibération n°2024-005 – Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2024

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du CGCT qui prévoient qu'en l'absence d'adoption du budget avant le 1^{er} janvier, ou jusqu'au 15 avril ou jusqu'à la date d'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Elle explique ensuite que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagements, votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Elle précise enfin qu'en dehors des « restes à réaliser » constatés en fin d'exercice 2023, aucun autre crédit d'investissement n'est ouvert pour faire face à d'éventuelles dépenses à intervenir avant le vote du budget primitif 2024 et qu'à ce titre elle propose d'appliquer l'article L1612-1 du CGCT et d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires, par anticipation sur l'année 2024 selon le détail suivant :

Chapitre	Compte	Objet	Crédits ouverts par anticipation sur 2024
20			145 000,00
	2031	Complément étude pour l'agrandissement de la cantine du groupe scolaire Pierre Borione (SPS, bureau de contrôle et complément topo)	15 000,00
	2031	Démolition et étude complémentaire réhabilitation des anciens bureaux de la PM	30 000,00
	2031	Etude ascenseur Valléen	100 000,00
21			160 000,00
	21318	Remise en conformité du Snack de Centron	120 000,00
	2188	Matériel divers	40 000,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte la proposition d'ouverture des crédits d'investissement 2024 par anticipation ;**
- **Procède à l'ouverture des crédits selon l'affectation ci-dessous :**

Chapitre	Compte	Objet	Crédits ouverts par anticipation sur 2024
20			145 000,00
	2031	Complément étude pour l'agrandissement de la cantine du groupe scolaire Pierre Borione (SPS, bureau de contrôle et complément topo)	15 000,00
	2031	Démolition et étude complémentaire réhabilitation des anciens bureaux de la PM	30 000,00
	2031	Etude ascenseur Valléen	100 000,00
21			160 000,00
	21318	Remise en conformité du Snack de Centron	120 000,00
	2188	Matériel divers	40 000,00

- **Autorise Madame le Maire ou un adjoint dans l'ordre du tableau à signer tous les documents découlant de la présente délibération.**

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing